

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JUILLET 2017

Sous la présidence de Monsieur Jan BEHETS

Etaient présents:

Mrs Jérôme CHATAGNER – Dominique HEMAR - Guy SIGNORET - Lionel SIGNORET - Robert ESTACHY

Absents : Marielle BRET - Hubert LONGERON - Alain VEZZA- Denis TALLON

Absent représenté :

Marielle BRET par Guy SIGNORET

Alain VEZZA par Lionel SIGNORET

Début de séance à 20 h 30

- **Secrétaire de séance : Robert ESTACHY**
- Approbation du compte rendu de la séance du 26 avril 2017 à l'unanimité.

I – ORDRE DU JOUR

1 – Transfert du Patrimoine de la section de la Peine d'hier à la commune de Saint Paul :

En application de l'article L.2411.1 et 11 du CGCT modifié par la loi 2013-428 du 27 mai 2013, art 10 ; le conseil municipal demande le transfert à la commune de Saint Paul des biens, droits et obligations de la section de commune de la Peine d'Hier 04530 Saint Paul sur Ubaye.

Vote : unanimité

2 – Biens vacants et sans maître :

- Le Maire informe le conseil de la réglementation afférente et que les parcelles F 252, I 128-144-343 et J 776-778-780 sont présumés sans maître et vacants. Il propose leur intégration au domaine communal .

- Le conseil municipal accepte et procède à l'intégration de ces biens au domaine communal.

Vote : unanimité

3 Rythmes scolaires à l'école Emile SIGNORET :

- Le Maire expose le décret n°2017-1108 du 27/06/2017 qui autorise la dérogation à la semaine de 4,5 jours. Il propose, après avis du conseil d'école du 05 juillet 2017, le rétablissement de la semaine de 4 jours.

- Le conseil municipal émet un avis favorable au rétablissement de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2017-2018.

Vote : unanimité

4 – Attribution aux candidats du MAPA concernant la rénovation de l'ancienne gendarmerie :

- Le Maire rappelle au conseil qu'il convient de désigner les candidats retenus et expose les propositions du maître d'oeuvre, monsieur Eric PAYAN, architecte.

- Le conseil municipal approuve le programme des travaux et décide d'attribuer les marchés aux candidats suivants :

Lot 1 - maçonnerie : SUBAT - 36 465.50 € HT

Lot 2 - Charpente : LNC - 80 639.11 € HT

Lot 3 - Electricité : ENGIE - 11 198.79 € HT
Lot 4 - Peinture : SPINELLI - 27 410.40 € HT

Il charge le maire de procéder à toutes démarches afférentes

Vote : majorité (oui : 7 non: 1 abst: 0)

5 - Convention pour participation financière pour la garderie à la Condamine Châtelard :

- Le maire informe d'une proposition de la commune de la Condamine d'une convention tri-partite (Val d'Oronaye - Condamine Châtelard - Saint Paul) pour la répartition des frais de fonctionnement de la garderie périscolaire.

- Le conseil municipal accepte le fonctionnement de la garderie tel que décrit dans la convention et dit que ces dépenses sont prévues au budget de la commune.

Vote : unanimité

6 - Mise en place du régime Indemnitaire RIFSEP :

La délibération est reportée

7 - Approbation du Plan Localm d'Urbanisme :

- Le Maire présente l'objet de la délibération, l'historique de la préparation du PLU et propose son approbation, considérant les réponses apportées aux observations des personnes publiques associées et à celles de l'enquête publique.

- Le conseil municipal décide d'approuver le plan local d'urbanisme par 7 voix pour et 1 voix contre.

Vote : majorité

8 - Attribution de la maîtrise d 'oeuvre pour la restauration de l'église Saint Jean-Baptiste de Fouillouse :

- Le Maire rappelle que pour faire suite à l'appel d'offre, il convient d'attribuer le marché à un candidat. Il dit que l'analyse des offres désigne la proposition la moins-disant pour Monsieur Michel TRUBERT, architecte en chef des Monuments Historiques pour un montant total de 74 350.00 € HT.

Le Maire propose également la souscription aux attributions de la phase de conception qui s'élève à 44 650.00 €.

- Le conseil municipal approuve le programme des travaux ; il décide de retenir la candidature de monsieur Michel TRUBERT pour 74 350.00 € HT il adopte le plan de financement suivant :

- Montant de l'opération conception	44 650.00 € HT
- Subventions (80%)	35 720.00 € HT
- Autofinancement (20%)	8 930.00 € HT

Il charge le Maire de poursuivre toutes démarches afférentes.

Vote : unanimité

9 - Révision de l'Aménagement Forestier des forêts communales bénéficiant du régime forestier :

- A l'occasion de la révision de l'Aménagement forestier, le Maire propose l'application du régime forestier des parcelles suivantes :

J

125-129-247-251-259-260-261-264-1107-1109-1088p-783p-794-1016p-1020p-1022p-1023p-1024 pour un total de 55ha 73a 89ca.

- Le conseil municipal décide de demander l'application du régime forestier à ces parcelles.

Vote : majorité (oui: 6 abst: 2 non: 0)

II - QUESTIONS DIVERSES

Les habitants de Tournoux demandent l'autorisation de restaurer la chapelle de la Montagnette. La commune leur conseille de faire cette demande par écrit et de fournir les photos et un descriptif de la ruine. Elle se charge de consulter les services de l'état pour définir les règles et les prescriptions de cette réhabilitation.

• **Séance levée**

**Lecture en ligne sur le blog à l'adresse suivante : www.mairie-saint-paul-ubaye.com
(sous réserve de validation au prochain conseil municipal)**